



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- *Vu le code de l'éducation ;*
- *Vu les statuts de l'université d'Artois ;*
- *Vu les statuts du Centre de Recherche Droit Éthique et Procédures ;*
- *Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale MAMMONE à la présidence de l'université d'Artois ;*
- *Vu le procès-verbal du 14 octobre 2022 du conseil du laboratoire « Centre Droit Éthique et Procédures » proposant Monsieur Hugues HELLIO à la direction du laboratoire ;*

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Hugues HELLIO, Maître de Conférences à l'UFR des Sciences Juridiques et Politiques, est nommé directeur du laboratoire « Centre Droit Éthique et Procédures ».

Article 2 :

Cet arrêté prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous jusqu'au 15 octobre 2027 inclus.

Article 3:

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4:

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

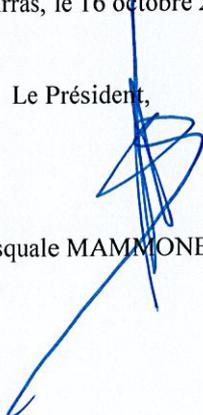
Article 5 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 16 octobre 2022

Le Président,

Pasquale MAMMONE



Publication sur le site web le : 21 octobre 2022

Publication sur l'intranet le : 21 octobre 2022

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 21 octobre 2022

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr